



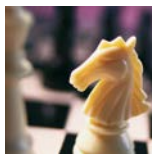
RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

Compte tenu de l'évolution intervenue au cours de ces dernières années dans votre secteur et les responsabilités grandissantes induites par l'exercice de vos spécialités, Advisor a analysé les couvertures dont vous bénéficiez actuellement et vous propose des améliorations visant à vous offrir plus de garanties.

Validité 2016 • CHF

Contrat de faveur pour





Votre activité professionnelle vous fait porter de lourdes responsabilités souvent difficiles à mesurer. Avec l'assurance responsabilité civile professionnelle, vous bénéficiez d'un soutien juridique et financier et êtes à l'abri des prétentions en dommages-intérêts.

Dans l'exercice d'une profession, un acte ou une omission commis par négligence suffisent à fonder votre responsabilité. L'assurance de la responsabilité civile professionnelle vous protège des conséquences financières d'un dommage subi par un tiers et dont vous êtes tenu responsable.

Prestations étendues en cas de sinistre

Sont assurés non seulement les préjudices de fortune, mais également les dommages corporels et matériels

- Défense contre les prétentions injustifiées à votre encontre (protection juridique passive)
- Paiement de la somme due au lésé
- Prise en charge des intérêts, des frais de réduction des dommages, des frais d'expertise, d'avocat, de justice, d'arbitrage et de médiation, des dépens alloués à la partie adverse ainsi que, dans la mesure où ils sont également assurés, des frais de prévention des dommages

Garanties	Somme d'assurance
Garantie maximale pour lésions corporelles, dégâts matériels et dommages économiques consécutifs (activités médicales et protection des données)	CHF 10'000'000
Dommages aux locaux loués par le cabinet	CHF 3'000'000
Dommages aux installations et appareils de télécommunication loués ou en leasing	CHF 3'000'000
Protection juridique en matières civiles, pénales et administratives	CHF 500'000
Voyages d'affaires dans le monde entiers	CHF 3'000'000
Responsabilité civile maître de l'ouvrage	CHF 3'000'000
Assurance responsabilité civile privée	CHF 5'000'000
Frais de changement de serrures	CHF 250'000
Échantillons de laboratoire et dossiers de patients	CHF 50'000
Dommages de chargement et de déchargement à des véhicules terrestres	CHF 3'000'000
Événements provoqués par une faute grave – renonciation à invoquer l'exception	
Franchises : CHF 500 par événement dommageable pour toutes les prestations d'assurance à l'exception de dommages corporels CHF 1'000 par événement lors de voyages d'affaires aux Etats-Unis et au Canada	
Prime annuelle (y.c. TF)	CHF 100
Formations et pratiques annexes, la prime est majorée de CHF 20 / année	

Nous développons depuis plus de 20 ans des programmes d'assurances spécifiques pour les professions médicales en tenant compte des évolutions de leur environnement professionnel.

Responsabilité civile professionnelle



Compte tenu de l'évolution intervenue au cours de ces dernières années dans votre secteur et les responsabilités grandissantes induites par l'exercice de vos spécialités, Advisor a analysé les couvertures dont vous bénéficiez actuellement et vous propose des améliorations visant à vous offrir plus de garanties.

Votre activité professionnelle vous fait porter de lourdes responsabilités souvent difficiles à mesurer. Avec l'assurance responsabilité civile professionnelle, vous bénéficiez d'un soutien juridique et financier et êtes à l'abri des prétentions en dommages-intérêts.

Protection juridique professionnelle



Seuls des juristes chevronnés peuvent faire valoir vos prétentions légales et contractuelles ou, si nécessaire, vous défendre et défendre vos droits efficacement devant un tribunal.

Les litiges juridiques dans le domaine médical et paramédical sont de plus en plus courants. L'assurance de protection juridique garantit une couverture complète dans le domaine professionnel, privée et en matière de circulation.

Prévoyance professionnelle



Nous mettons à votre disposition un plan de prévoyance complet et personnalisable qui vous permet de ne retenir que les garanties qui vous conviennent, en les adaptant, au plus près, à vos besoins personnels et professionnels.

En tant que personne exerçant une activité professionnelle indépendante, vous pouvez vous assurer à titre facultatif afin de vous constituer un capital-retraite et de vous prémunir contre les risques d'invalidité et de décès. Différentes solutions sont possibles.

Perte de gain maladie et accident



Nous mettons à votre disposition une assurance indemnité journalière maladie ou maladie et accident, qui d'une part garantit la perte de gain et d'autre part couvre les frais d'exploitation d'un cabinet.

Une incapacité de travail peut vous exposer à un risque financier important. Si vous êtes empêché de travailler à cause d'une maladie ou d'un accident, votre revenu doit pouvoir continuer à être versé pour couvrir la prise en charge de vos frais fixes de fonctionnement y compris vos autres engagements.

Assurance commerce



Nous mettons à votre disposition des garanties pour couvrir l'ensemble des biens mobiliers de votre cabinet contre les risques les plus courants tels que l'incendie, les dommages naturels, le vol, les dégâts d'eau, le bris de glaces ainsi que la perte d'exploitation.

Les conséquences financières pour votre consultation sont mises au centre de nos préoccupations. Les garanties proposées dans le cadre de ce programme constituent un bouclier contre ce risque.